

CONFIRMATION DE COURS

Nous vous confirmons avec plaisir la réservation de la maison du feu et des installations de simulation d'incendie à Grône comme suit :

Date	
Genre de cours	
CSP / CSI	

Organisation / Coûts:

- Le matériel demandé sera préparé par l'OCF avant chaque cours.
- L'organisation utilisatrice est responsable de la mise à disposition et des contrôles des appareils respiratoires ainsi que de l'équipement de protection individuelle pour les participants.
- L'organisation utilisatrice doit rechercher un instructeur (1 instructeur pour max 6 participants) et un technicien certifié par l'OCF.
- L'instructeur et le technicien doivent être défrayés par l'organisation utilisatrice pendant le cours.
- Les coûts d'infrastructure et du matériel sont facturés par l'OCF à l'organisation utilisatrice.
- Tout matériel non rétabli, incomplet ou défectueux sera facturé en sus à l'organisation utilisatrice.

Désignation	Nom / Prénom	Prix	
Technicien			
Instructeur 1			
Instructeur 2			
Infrastructure	Maison du feu journée entière	600.--	Train / Rail 100.--
	Maison du feu demi-journée	300.--	Village de container 100.--
	Container «Flash Over»	300.--	Passage de portes 100.--
	Container «feu réel»	300.--	Porte Halligan Tool 0.--
	Simulateur feu de voiture	100.--	Avion / Hélicoptère 0.--

Frais d'annulation:

Les montants suivants sont dus en cas d'annulation du cours:

- < 30 jours avant le début du cours – 100% des coûts d'infrastructure
- > 30 jours avant le début du cours – 100.00 frais de traitement

Remarques:

- Les participants doivent être assurés contre les risques d'accident et de maladie.
- L'organisation de la subsistance du cours est sous la responsabilité de l'organisation utilisatrice.
- Les éventuels frais de pauses et de repas des participants et des instructeurs sont à la charge de l'organisation utilisatrice.
- Les participants doivent être en possession d'un certificat médical d'aptitude valable pour le service de la protection respiratoire des sapeurs-pompiers.
- En cas d'accident, si nécessaire appeler le 144 et aviser sans délai l'OCF.
- L'OCF décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à la suite de l'utilisation de l'infrastructure ou du matériel mis à disposition.

Confirmation:

Signature CSI / CSP:	Entrée OCF:	Confirmation OCF
----------------------	-------------	------------------